



Désavoeux de paternité et conséquences

Par **Lucie1370**, le **09/02/2009** à **11:22**

Bonjour,rnrnMon conjoint était marié avec une femme qui avait déjà un enfant que le père n'a pas souhaité reconnaître. Après quelques année de mariage mon conjoint et cette dernière ont eu un fils, à ce moment elle a demandé à mon conjoint de reconnaître son 1er enfant pour former une vraie famille, ce qu'il a accepté de faire. Cependant quelques temps après elle l'a quitté pour un autre. Lui, a obtenu la garde de son fils et a laissé la garde de l'autre enfant à son ex-femme. Il a ensuite engagé une procédure en désavoeux de paternité, ne voulant pas être responsable légal de cet enfant qu'il continue de voir néanmoins. Lors de la procédure de divorce, mon conjoint n'a pas réclamé de pension alimentaire (ou part contributive). Aujourd'hui s'il en demande une, est-ce que son ex-femme peut en faire de même pour le premier enfant pour lequel il a effectué un désavoeux de paternité?rnrnMerci pour vos réponses précieuses

Par **Marion2**, le **09/02/2009** à **12:31**

Bonjour,rnrnDans la mesure où votre conjoint a fait un désaveu de paternité, juridiquement cet enfant n'a plus aucun lien avec lui, donc aucune pension alimentaire ne peut être réclamée.